



SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Année 2020-2021

La rentrée scolaire 2020/2021, si elle est considérée comme « normale », restera néanmoins particulière par rapport à la crise sanitaire que nous traversons. Le protocole sanitaire qui est allégé est à suivre.

- Le respect des gestes barrières reste crucial : nettoyage des mains régulièrement - tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir - utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter - saluer sans se serrer la main - éviter les embrassades.
- Distanciation physique, dans la mesure du possible dans les locaux intérieurs. A l'extérieur, la distanciation ne s'applique pas.
- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans au sein de l'école, de la cantine, de la garderie et dans un rayon de 50 m autour de l'école selon arrêté préfectoral.
- Nettoyage et désinfection de tous les locaux au minimum 1 fois par jour.

Rentrée obligatoire pour les élèves : le mardi 1er septembre 2020 pour l'école élémentaire et soit le 1^{er} ou le 3 septembre en école maternelle, selon instructions de l'école aux parents.

Garderie gérée par la communauté de communes

Dès le matin de la rentrée

Horaires : matin 7h-9h, soir 16h30-19h

Lieux : Garderie élémentaire située au rez-de-chaussée de l'école Élémentaire
Garderie maternelle, située au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie

Le goûter est fourni par la Communauté des Communes.

Ecole maternelle : 3 classes

Ecole élémentaire : 4 classes

Horaires Groupe scolaire Jules Renard, école maternelle et école élémentaire :

à consulter sur :

Le site de l'école : <http://www.ecolestouen.fr/>

Le site de la mairie : saint-ouen-du-tilleul.fr

Cantine : Charte établie en 2014, toujours d'actualité, à consulter sur le site de la mairie.

Le prix est fixé à 3.50€ par repas pour les enfants de la Commune et à 4.20€ pour les hors commune.

Possibilité de régler les repas : par chèque, par prélèvement automatique ou par TIPI (titre de paiement par internet)

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, il est demandé aux parents de fournir, dès la rentrée, à l'enfant un paquet de 100 serviettes blanches, en papier.

La fiche d'inscription est obligatoire pour **tous** les enfants scolarisés

Elle doit comporter les numéros d'appel de la famille en cas d'urgence.

Pour prévenir de **tout changement**, téléphoner à la cantine, à Madame DHUEZ au **02 35 87 10 10** de 7h30 à 9h et de 15h à 16h00, lundi, mardi, jeudi et vendredi :

-Pour les situations occasionnelles

-Pour ajouter un repas

-Pour annuler un repas

- ou autres...

Dernier délai la veille avant 9h

Au-delà, aucune modification ne sera possible pour le jour suivant et le repas sera facturé

En cas de maladie de l'enfant, avertir la cantine dès le premier jour.

Les enfants qui viennent à vélo doivent, pour des raisons de sécurité, descendre de leur vélo à l'entrée du parking de la cantine.

Stationnement RAPPEL

Il est absolument interdit de stationner devant la clôture de l'école maternelle. Les cars prennent et déposent régulièrement les enfants pour leurs sorties scolaires. De plus le respect le plus élémentaire justifie de laisser libre l'emplacement pour les personnes handicapées.

Jean AUBOURG

Maire

Guyène FREVAL

Adjointe au Maire

Chargée des Affaires Scolaires

Mairie de Saint-Ouen-du-Tilleul

Rue de la Mairie BP 49 27670 Saint-Ouen-du-Tilleul

mairie.st-ouen-du-tilleul@wanadoo.fr tel : 02 35 87 70 25